

# 2<sup>e</sup> CONVOCAATION

Montréal, le 14 mars 2019

***Aux trésorières et aux trésoriers  
des syndicats affiliés à la FEESP-CSN***

**Objet : 2<sup>e</sup> convocation au conseil fédéral FEESP-CSN 2019**

Bonjour,

Le 7 février dernier, une première convocation annonçant la tenue du conseil fédéral de la FEESP les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2018 à l'*Hôtel Le Victorin* de Victoriaville a été envoyée à votre syndicat. Voici maintenant venu le temps de procéder à l'inscription de vos délégué-es.

Les principaux points à l'ordre du jour du conseil seront :

- Rapport du comité exécutif
- États financiers de 12 mois au 31 décembre 2018
- Plan de travail découlant du 27<sup>e</sup> Congrès de la fédération
- Formation sociopolitique
- Élections aux comités :
  - condition féminine (substitut)
  - surveillance (substitut)
- Questions de privilège et syndicats en conflit

Nos travaux commenceront à 10 h le 1<sup>er</sup> mai et se termineront vers 13 h le 3 mai. Le comité exécutif tient à vous rappeler l'importance de participer à cette réunion qui vous permet de vous informer et de prendre part activement aux décisions de la fédération.

Vous trouverez dans le présent envoi la lettre de créance qui indique le nombre de délégué-es officiels auquel votre syndicat a droit. Il est possible de participer en plus grand nombre, mais les personnes supplémentaires seront considérées comme fraternelles, c'est-à-dire avec droit de parole et sans droit de vote.

**IMPORTANT : Si une ou un délégué-e de votre syndicat est anglophone, veuillez cocher la case à cet effet sur la lettre de créance. Nous pourrions ainsi planifier la traduction de certains documents et accueillir adéquatement cette personne.**

Le conseil fédéral représente une belle occasion d'intégrer les nouvelles et nouveaux élu-es de votre comité exécutif ou de votre structure syndicale afin de leur permettre de se familiariser avec le fonctionnement de la fédération. De plus, nous vous rappelons de porter une attention particulière à votre délégation afin d'atteindre une représentation équitable des femmes.

Les *per capita* du mois de **février 2019** doivent être payés pour éviter que le statut de votre syndicat soit conditionnel (sans droit de parole ni droit de vote). Nous vous rappelons qu'aucune entente de paiement des *per capita* en retard ne sera prise au conseil fédéral.

S'il n'y a pas de lettre de redevances en pièce jointe, cela signifie que votre syndicat est en règle et qu'il aura droit à une délégation officielle.

Nous vous invitons à nous faire parvenir la lettre de créance de votre syndicat dûment remplie **au plus tard le 22 avril 2019** afin d'accélérer votre passage aux tables d'inscription.

N'hésitez pas à consulter notre site Internet **feesp.csn.qc.ca** où vous trouverez toute l'information utile.

Le comité exécutif de la fédération souhaite vous rencontrer en grand nombre à Victoriaville prochainement!

Nous vous transmettons nos salutations syndicales.



**André Lajoie**  
Secrétaire général

AL/al

p. j. : Lettre de créance  
Lettre de redevances (si applicable)  
Formulaire d'aide aux syndicats de  
70 membres cotisants et moins (si applicable)  
Procès-verbal du conseil fédéral 2017